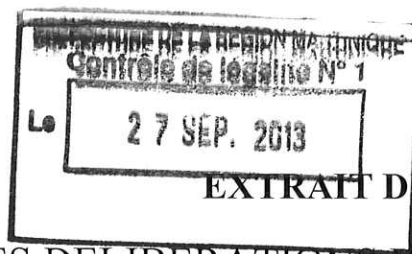


**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DEPARTEMENT
MARTINIQUE**



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER**

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
35	19	22
		Dont procurations 03
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
20	02	00

Séance du mercredi 18 septembre 2013

L'an deux mille treize et le **dix-huit septembre**, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, Maire.

Date de la convocation
06/09/2013
Date d'affichage
11/09/2013

Etaient présents : MM. Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN, Marilyne MARMOT-CHAUVET, Antoni LOUIS-LEOPOLD, Elise JEAN-BAPTISTE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE, Annette CATAYEE, Antoine BARNAY, Danielle RAYMOND, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Victorien QUIMBERT, Dominique CUPIT, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE, Eric JULTAT.

Objet de la Délibération

FINANCES

DM - N° 2-2013

Absents : MM. Martine ABAUL, Christine ALIKER, Marie-Louise BROCHE, Joseph Armand BRAY, Alfred ALMONT, Gabrielle JEAN-BAPTISTE, Robert NAPOLY, Dominique LOVINCE, Maryse AUGUSTE-CHARLERY, Lucien NOLBAS.

Absents excusés : Mmes Chantal BAUCELIN, Emile GONIER, Lucien LAFONTAINE, Christian DORDONNE, Théodore HENRI, Chantal LAPERDRIS.

Président de Séance :
Luc CLEMENTE, Maire

Procurations : MM. Chantal BAUCELIN, Christian DORDONNE, et Chantal LAPERDRIS ont respectivement donné procuration à MM. Luc CLEMENTE, Annette CATAYEE et Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE.

Secrétaire de Séance :
Jean-Philippe JEAN-BOLO

**DECISION MODIFICATIVE N° 02 DE L'EXERCICE 2013
(DM N° 02-2013)**

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Elise JEAN-BAPTISTE, informe l'assemblée que le Projet de Décision Modificative n° 2 du Budget 2013 (DM 02/13), soumis à votre approbation, a pour objet principal la correction des dotations aux amortissements inscrites au Budget supplémentaire, l'inscription de nouvelles opérations en investissement et l'ajustement des crédits votés antérieurement. Le financement de cette DM est assuré principalement par l'inscription de nouvelles subventions à recevoir d'une part, et la réaffectation de crédits en dépenses d'autre part.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Elise JEAN-BAPTISTE après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'adopter la Décision Modificative n° 02 de l'exercice 2013 dont les crédits alloués s'équilibrent en dépenses et en recettes pour l'une et l'autre des sections du budget aux montants suivants (document budgétaire annexé à la présente délibération) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	151 510.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	227 450.00 €
TOTAL	378 960.00 €

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 26 SEP. 2013

Le Maire


Luc CLEMENTE

